



Position commune du collectif régional : Contribution écrite à la consultation de la Commission européenne sur la mise à jour de la stratégie européenne de la bioéconomie

20 juin 2025

La bioéconomie suppose un changement profond de la société et des modes de production : une société plus innovante, plus économe en ressources et plus compétitive, qui concilie la sécurité alimentaire et l'utilisation durable des ressources renouvelables à des fins industrielles tout en garantissant la protection de l'environnement. Elle se doit d'être circulaire et est ancrée dans les territoires. La définition de la stratégie européenne est primordiale, car, dimensions globale et territoriale s'articulant, sa déclinaison à l'échelle régionale permet d'optimiser l'utilisation de la biomasse au sein des territoires qui la produisent, dans des logiques de proximité et de circuits courts.

Le Grand Est, un territoire leader en bioéconomie

« Ambition 2030 » : une stratégie régionale dédiée à la bioéconomie...

Activement impliquée dans le déploiement d'une bioéconomie durable, la Région Grand Est est l'une des 3 Régions françaises à avoir déployé une stratégie dédiée. Nommée « Ambition 2030 », cette stratégie pour l'économie du vivant s'appuie sur un écosystème d'exception, couvrant toute la chaîne de valeur, de la production à la valorisation de la biomasse, avec plus de 400 acteurs impliqués (coopératives agricoles, plateformes techniques et expérimentales telles qu'ARD, industriels tels que Cristal Union et In Vivo, incubateurs, plus de 130 startups, chercheurs et acteurs de la formation dont l'institut EXEBIO, institutionnels, acteurs de la culture scientifique, et société civile) et 122 000 actifs soit 8% des emplois régionaux. Historiquement, la valorisation de coproduits par les biotechnologies industrielles s'y démarque, et aujourd'hui, de nouvelles voies de bioproduction via l'ingénierie métabolique offrent d'importantes perspectives d'industrialisation, en s'appuyant notamment sur 8 bioraffineries territoriales, telles que celle de Bazancourt-Pomacle ou de Carling. Depuis 2019, avec plus de 55 millions € d'investissement, la Région a déjà soutenu le déploiement de 205 projets.

... qui encourage des territoires ruraux vivants, dynamiques et durables.

Au-delà de fournir des produits (alimentaires, matériaux, énergie), la bioéconomie régionale s'inscrit jusque dans les territoires les plus ruraux et apporte des services écosystémiques (microclimat, gestion de l'eau, déchets organiques, maintien de la biodiversité) à partir de solutions fondées sur la nature, souvent "régénérative" et en circularité. Elle s'appuie sur la réalité de milieux naturels et d'écosystèmes spécifiques et sur des savoir-faire. C'est ainsi que la Région Grand Est avec son Pacte pour les Ruralités s'engage à mettre en place 100 mesures à hauteur de 800 millions € pour maintenir les territoires ruraux vivants, forts et prospères (mesures en faveur des haies, biodiversité dans les communes, de l'innovation, etc.) et ainsi renforcer le potentiel de développement de cette bioéconomie rurale, ceci, en accord avec la Vision européenne de Long Terme sur les Zones rurales.

Malgré tous ces bienfaits, des obstacles réglementaires, financiers ou liés au marché empêchent actuellement le déploiement du plein potentiel de développement et de transition de la bioéconomie tels que précisés dans notre réponse à la consultation.

Difficultés et obstacles qui freinent le déploiement de la bioéconomie

De nombreux obstacles empêchent encore le déploiement de la bioéconomie à plus grande envergure.

1) Des obstacles réglementaires :

- La complexité, le coût et la lourdeur des procédures d'autorisation et des procédures administratives ralentissent **l'adoption des bioproduits et des nouveaux aliments** en lien avec le [règlement 2015/2283 sur les nouveaux aliments](#);
- La **concurrence déloyale entre les bioproduits et les produits conventionnels d'origine fossile**, par l'absence de conditions réglementaires équitables au sein du marché unique, va par exemple, empêcher des



colorants d'origine végétale pour la consommation alimentaire et les cosmétiques d'obtenir un Color Index aussi facilement que les produits d'origine fossiles.

- L'incompatibilité actuelle des principes de la **commande publique** et de la libre concurrence avec des systèmes qui favoriseraient les circuits courts d'une bioéconomie locale ou l'utilisation de biomasses spécifiques (seules les caractéristiques techniques des produits biosourcés sont considérées en construction) empêchent ainsi d'encourager une utilisation durable de la biomasse.
- Le **manque de stabilité législative**, en particulier sur le biogaz et les biocarburants, entraîne des difficultés à prévoir des investissements dans les filières. Ainsi, la révision du règlement (UE) 2019/1242 établit des normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les véhicules utilitaires lourds neufs et fixe des objectifs de réduction des émissions de CO₂ pour la commercialisation de nouveaux autobus urbains, camions et autocars interurbains (par exemple réduction de 90 % des émissions d'ici 2040). Or, en raison de la méthode de calcul choisie, (émission mesurée au pot d'échappement du véhicule), les véhicules fonctionnant au biogaz/biométhane (BioGNV) ne sont ainsi plus considérés comme des véhicules « zéro émission » contrairement à la directive RED III, remettant ainsi en cause de nombreux investissements faits par les autorités régionales et locales en Grand Est.

2) Des obstacles financiers :

- Malgré certains soutiens intéressants (programme CBE-JU, prêts de la BEI), un **accès limité au financement pour les investissements** dans la production biosourcée et la bioproduction en raison de facteurs de risque importants, alors que ces activités sont par nature risquées bloque leur développement ;
- Un manque **de réelles incitations et aides financières à destination des producteurs primaires** pour la mise en place d'actions en faveur de la nature et des sols, qui garantiraient et amélioreraient l'intégrité et la résilience des écosystèmes garantissant un approvisionnement durable en biomasse ainsi que des services écosystémiques (déficit d'investissements en faveur de la biodiversité).
- **Les externalités positives** des produits à base de carbone renouvelable (production et fin de vie) ne sont pas prises en compte, ni même les externalités négatives du carbone fossile, ce qui limite le développement de la bioéconomie.

3) Des obstacles liés aux marchés :

- **L'acceptation limitée des produits biosourcés par les consommateurs**, liée principalement à leur nouveauté, leurs prix plus élevés, leur distribution à moindre échelle, **couplée à une absence d'informations transparentes et fiables** sur leurs bénéfices techniques et/ou environnementaux (y compris méconnaissance globale des caractéristiques et fonctionnement des sols et des grands milieux naturels) auprès du grand public ne permet pas au consommateur un choix éclairé lors de son acte d'achat.
- Une absence de **stratégie globale d'optimisation de la production et de l'utilisation de la biomasse** (disponibilité de biomasse issue de sources durables y compris les coproduits, potentiel d'accroissement, complémentarité entre les biomasses à l'échelle d'un territoire) ne permet pas de garantir des chaînes d'approvisionnement résilientes.

[FIN DE LA PARTIE A INSERER AU PREALABLE DANS LA CONSULTATION]

Recommandations pour une UE leader mondial de la bioéconomie

A partir d'une consultation réalisée auprès des acteurs socio-économiques de notre territoire régional, au regard des nouveaux défis auxquels l'Europe doit faire face, nous encourageons la Commission européenne à prendre les mesures suivantes afin de rendre la bioéconomie plus compétitive et durable :

1. Mesures réglementaires et stratégiques :

- **Imposer aux fournisseurs de l'UE les mêmes exigences réglementaires et environnementales** que celles imposées aux producteurs européens sur le marché européen afin de maintenir une concurrence équitable (ex : REACH, RED III,...).
- Simplifier et accélérer les **procédures d'autorisation des solutions de biotechnologie** et de bioproduction.
- Améliorer la **cohérence des politiques** réglementaires afin de mieux promouvoir les produits biosourcés en créant des kits réglementaires et/ou des régimes réglementaires pilotes (introduction d'exigences en matière de contenu biosourcé obligatoire dans les emballages par exemple).



- Dans la révision prochaine de la directive européenne sur les **marchés publics**, introduire des critères spécifiques pour **encourager les bioproduits**, idéalement dans une logique d'utilisation de la biomasse durable et en circuit court. Par exemple, en France, la [réglementation nationale](#) encourage l'utilisation de produits biosourcés dans 25 % des travaux de rénovation et de construction de bâtiments liés aux marchés publics, et cette incitation deviendra obligatoire à partir de 2030.
 - Elaborer des **critères de durabilité** pour les utilisations de la biomasse autres que la production d'énergie.
- 2. Mieux soutenir les producteurs de biomasse (agriculteurs, forestiers...) en particulier ceux qui s'engagent dans une gestion durable des ressources naturelles (agroécologie, gestion des forêts, etc.) ou favorisent des solutions visant à régénérer les ressources biologiques (bioremédiation, dépollution des friches pour la production de biomasse, etc.) avec :**
- La **mise en place d'un revenu diversifié, stable et équitable**. Pour y parvenir, la PAC pourrait présenter davantage de mesures incitatives pour la fourniture des services écosystémiques et faciliter l'accès aux éco-régimes. Le **maintien d'une PAC, au minimum à budget constant (en tenant compte de l'inflation)**, en deux piliers, non intégrée à un plan unique national, permettant d'assurer une stabilité des revenus des producteurs primaires tout en assurant une autonomie alimentaire et de production de biomasse est nécessaire.
 - L'élaboration et la promotion des **outils de financement durables**, en particulier d'investissements privés, qui récompensent les producteurs et les propriétaires fonciers pour leur apport à la résilience, à l'intégrité des écosystèmes et la fourniture de services écosystémiques (crédits carbone/«nature»/biodiversité) ; et l'adoption des bioproduits et bioservices innovants (engrais par exemple) et plus largement partager les **bonnes pratiques au niveau européen** pour encourager les financements privés à compléter les financements publics.
- 3. Production de biomasse durable :**
- Régénérer des **sols vivants et robustes** en soutenant des activités agricoles, forestières, aquacoles ou marines régénératives avec la poursuite de la « Mission Sols » et avec une prise en compte significativement plus fine du fonctionnement des systèmes naturels concernés dans les processus de production. Améliorer ainsi considérablement le stockage carbone, la fertilité, la biodiversité, la ressource en eau et de fait assurer la sécurité alimentaire tout en valorisant en totalité la biomasse avant son retour au sol.
 - Favoriser la **circularité dans le secteur de l'alimentation**, et ainsi repenser la manière dont les aliments sont produits, transformés, distribués, consommés et gérés en fin de vie.
 - Elargir le spectre de biomasse disponible, et particulièrement en France, au vu de l'importance de nos accès marins (même si le Grand Est ne dispose pas d'une façade maritime), par **l'exploitation des ressources marines et notamment des algues** (récolte, culture, transformation). Elle devrait faire l'objet d'une réflexion stratégique incluant la définition d'une chaîne de valeur cohérente de l'aval, production collective de "biomasse", jusqu'à l'aval, transformation, avec identification des typologies d'acteurs existants et à susciter, en lien avec le nouveau Pacte européen pour les Océans.
 - **Maintenir et renforcer les financements européens** pour accompagner davantage la connaissance et la production durable de la biomasse (cluster 6 de Horizon Europe).
- 4. Rendre possible l'industrialisation de procédés innovants :**
- Faciliter la montée en échelle en **améliorant l'accompagnement des projets innovants** pendant leur développement le long de l'échelle des niveaux de maturité technologique (TRL). En effet, si certaines entreprises ou start-ups peuvent élaborer de nouvelles molécules, peu possèdent les équipements nécessaires pour tester une production industrielle fiable et viable de leurs produits (enjeux technologiques et économiques). Cela passe par plusieurs étapes (laboratoire, pilote puis unité de démonstration), où le procédé est ré-évalué, testé et adapté. Chaque palier de progression requiert des équipements spécifiques. La mise à l'échelle d'un procédé est l'une des expertises clé de l'accélération de la bioéconomie européenne. Il convient donc de l'encourager en s'appuyant sur et en favorisant des organismes compétents en matière de montée en échelle et de basculement à l'échelle industrielle (plateformes de R&D, technologiques et de démonstration), en dérisquant les montées en échelles par le passage par une étape de « travail à façon » pour tester les marchés avant d'investir dans une unité de production, en soutenant les clusters d'innovation qui accélèrent l'émergence et les montages de projets multipartenaires, en **maintenant et renforçant les financements européens** pour accompagner davantage la recherche et l'innovation (programme CBE-JU, cluster 6 de Horizon Europe, nouveau Fonds pour l'innovation).



- 5. Communication, diffusion, dissémination pour favoriser une meilleure connaissance** de la bioéconomie et des solutions qu'elle offre pour sortir d'une économie pétro-sourcée par une communication positive et adaptée aux publics.
- Mobiliser et optimiser la mise en **réseau des plateformes, des réseaux ou des alliances existants aux différentes échelles territoriales** tels que le BIC ou ERRIN au niveau européen, le pôle Bioeconomy4Change pour la France, afin de sensibiliser, influencer et stimuler le développement et l'adoption de la bioéconomie auprès des élus (nationaux, régionaux et locaux).
 - Élaborer des **programmes d'éducation et de formation** pour soutenir la formation initiale des talents de demain, la reconversion et le perfectionnement professionnels des travailleurs de la bioéconomie, par exemple sur les biotechnologies et les modèles économiques régénératifs et circulaires. Par exemple, en Grand Est, le **campus des métiers et qualification** « pour la connaissance et la valorisation de la bioéconomie, de ses formations et de ses métiers » forme des jeunes. Avec le projet FIBI (Formations Innovantes en Biotechnologies Industrielles), il a pour ambition de couvrir 30 des 38 métiers stratégiques et 16 des 17 compétences stratégiques identifiés dans le secteur des biotechnologies industrielles du Grand Est. Aussi, des programmes de soutien à la formation et à la mobilité étudiante comme Erasmus + ou les Alliances européennes pourraient également être mobilisés davantage pour renforcer les formations et le développement des plateformes de gestion des compétences.
 - Développer l'acceptabilité des bioproduits par une meilleure connaissance et reconnaissance du **grand public**. Par exemple, la mobilisation des acteurs de la culture scientifique technique et industrielle sur la thématique et le déploiement d'initiatives telles que le **mois de la bioéconomie**, tenu en septembre chaque année en Grand Est permettent de sensibiliser un large public à ce qu'est la bioéconomie et son potentiel de transformation du quotidien. Pour l'édition 2024, 10 000 personnes ont été touchées grâce à plus de 100 événements (conférences, visites, expositions, formations, job dating, etc.) et l'implication de 66 partenaires sur toute la région.
 - **Promouvoir la marque "bioéconomie européenne" comme gage de durabilité, qualité et innovation.**
- 6. Attractivité et compétitivité :**
- Inclure, par son potentiel de croissance durable reconnu dans la boussole européenne pour la compétitivité (2025), la bioéconomie comme l'un des **facteurs clés du prochain fonds pour la compétitivité de l'Union européenne**.
 - Améliorer la compétitivité de la bioéconomie européenne en assurant la **promotion de sa diversité de par une variété de méthodes, terroirs et savoir-faire locaux** (spécificités des territoires, de leurs sols, écosystèmes naturels, savoir-faire vernaculaires et singularités organisationnelles). **Accompagner les territoires dans la déclinaison de la stratégie à leur échelle**. Dans la continuité de la précédente stratégie européenne, **continuer d'aider les régions et les États membres** à élaborer des stratégies en matière de bioéconomie et à suivre les progrès accomplis, afin que les investissements régionaux et locaux puissent accompagner le soutien européen. Dans la future politique de cohésion post-2027, il serait souhaitable que des actions encourageant l'innovation dans la bioéconomie puissent être réalisées.
 - **Soutenir et accompagner l'émergence de nouvelles filières et nouveaux marchés** par notamment la mise en place d'incitations financières (fiscales) ou réglementaires en faveur des produits ou molécules biosourcées qui coûtent plus cher que leurs contreparties à partir de pétrole ; et le soutien à l'implication des producteurs primaires dans les chaînes de valeur de la bioéconomie pour la diversification de leurs activités économiques.
 - **Soutenir les programmes de partenariat public-privé** en faveur de solutions biotechnologiques, de la bioproduction et d'autres bioproduits ;
 - **Faciliter la circularisation des eaux et co-produits d'un point de vue réglementaire** (ex de l'eau pour les productions agro-alimentaires) et **la sortie de certaines réutilisations de l'appellation « déchet »** hormis pour le digestat issu de la méthanisation.
 - **Assurer la continuité de l'innovation à moyen long terme de la bioéconomie par une stratégie d'attractivité** des chercheurs internationaux, la promotion de la coopération internationale, et le renforcement de l'innovation et l'investissement en R&D (accroître les financements publics et privés dédiés à la recherche appliquée, favoriser la transdisciplinarité entre sciences et technologies, sciences humaines et sociales, sciences du vivant et de l'environnement, ingénierie, économie circulaire et numérique).

Grand Est-Europe est un groupement d'intérêt public réunissant 21 organisations publiques du Grand Est (Région Grand Est, 5 départements, 7 agglomérations, 5 universités, 3 chambres consulaires) souhaitant travailler ensemble sur les enjeux européens.